

Chargé de production de musiques actuelles

RNCP24854 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	323p
Code(s) ROME	L1302, L1303
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	03/12/2018

Certificateur(s)

Les formations d'Issoudun (LFI)<http://www.lfissoudun.org>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le chargé de production, recruté selon ses compétences spécifiques et ses cadres culturels de référence, voit ses missions définies selon les besoins d'un projet et les moyens affectés. Il coordonne ses activités avec les autres partenaires de l'artiste et contribue à une stratégie globale fondée sur l'articulation des divers modes de production, de commercialisation et de communication des œuvres. Il peut assumer des tâches relevant de la production, de la diffusion, de l'administration, de la promotion, de la technique, etc. Il doit connaître les enjeux, les champs d'action, les usages et les marges de manœuvre de ses partenaires afin d'optimiser les coopérations croisées des différents professionnels.

Après que l'employeur a défini le cadre d'un projet de production selon des objectifs artistiques et des contraintes économiques et temporelles, le chargé de production doit mettre en œuvre une production en mobilisant des ressources humaines, techniques et financières dans le respect des budgets et des contraintes administratives, selon les usages et les réglementations d'organisation du travail.

Dans un premier temps, il s'agit de traduire un projet artistique en moyens concrets ; dans un deuxième temps, il s'agira de diffuser et d'exploiter commercialement la production en vue de dégager une marge bénéficiaire pour développer les moyens d'engager les projets suivants.

Descriptif des activités

- Le chargé de production réalise un projet de production en moyens techniques, humains et matériels, dans le cadre budgétaire et temporel, et selon les objectifs définis par son employeur.
- Il définit les modalités d'élaboration, de création, de répétition et de diffusion de la production (spectacle / support de musique) et en supervise la mise en œuvre
- Il élabore un plan de promotion et de commercialisation de la production (spectacle/support de musique)
- Il recrute, coordonne et dirige les activités des personnes et/ou les entreprises partenaires (techniciens, artistes, prestataires de service) pertinents pour atteindre les objectifs du projet
- Il contractualise l'ensemble des accords concernant la production : contrats de travail, d'exploitation, de production, d'enregistrement, d'artiste, d'édition, etc.
- Il assure le suivi financier de la production : devis, bons de commande, facturation, règlements...
- Il élabore le budget et effectue le suivi : il estime les coûts, négocie le budget avec son employeur, arbitre ou négocie des ajustements au budget, établit les comptes d'exploitation
- Il met en œuvre et effectue le suivi des contraintes administratives (obtention, production ou collecte de documents, conservation ou transmission, classement et archivage)

- Il analyse le déroulement du projet, il en rend compte à son employeur de manière à mettre à profit les expériences vécues

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées

- Organiser un événement de Musiques Actuelles
- Produire et vendre un spectacle de Musiques Actuelles
- Produire et vendre un support de Musique Enregistrée
- Éditer et administrer des œuvres de Musiques Actuelles
- Accompagner un artiste en développement
- Connaître la cartographie des métiers des musiques actuelles,
- Utiliser les outils bureautiques et de communication numérique usuels,
- Adapter son activité à un cadre de contraintes administratives et de gestion,
- Mobiliser l'anglais professionnel

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

I. LE SECTEUR MUSICAL

Le secteur musical s'organise autour de quatre grands pôles d'activité : la production et la distribution de musique enregistrée (physique et dématérialisée), le spectacle vivant musical et sa diffusion, la gestion et l'exploitation éditoriale des œuvres et des droits de propriété intellectuelle et l'accompagnement d'artistes.

Le secteur pèse 7 874 M€ et emploie 224 000 personnes hors artistes dont 12% en emploi permanent et 88% en emploi non permanent.

Les employeurs peuvent être : un producteur de spectacle (licence 2), un exploitant de salle (licence 1), un diffuseur (licence 3), un producteur ou un éditeur phonographique, un éditeur graphique, un manager d'artiste tel que défini par la loi du 23 juillet 2010.

II. LE SPECTACLE VIVANT

Le spectacle vivant compte 4 branches (musique, théâtre, danse et cirque) structurées autour de 2 secteurs (privé et public). En augmentation depuis 2008, il pèse 7 981 M€.

Il compte 22 000 entreprises privées qui emploient 235 000 personnes : 55 000 permanents, 150 000 intermittents et 30 000 indépendants aux statuts divers.

Les employeurs peuvent être : un producteur de spectacle (licence 2), un exploitant de salle (licence 1), un diffuseur (licence 3).

Les autres employeurs du spectacle vivant

- Les organisateurs d'événementiel emploient ponctuellement des techniciens et administratifs sur les salons professionnels, marchés de Noël, bals, événements d'entreprises, etc. L'exigence de sécurité et de qualité pousse les organisateurs à employer des techniciens compétents.
- L'accroissement des contraintes techniques et réglementaires conforte l'emploi de spécialistes. Eurodisney est un des premiers employeurs de sa région, comme le Futuroscope de Poitiers.
- Le « nouveau » cirque et les arts de la rue se sont développés et professionnalisés dans les quinze dernières années, notamment à la demande des collectivités.

III. LE SECTEUR AUDIOVISUEL

Il regroupe environ 8 000 entreprises qui emploient en moyenne 10 salariés. Ce secteur longtemps coupé du spectacle vivant et formant ses propres techniciens, est devenu moins pourvoyeur d'emploi que le spectacle vivant en 2002, avant de redevenir leader avec 50% des emplois. Ces évolutions ont provoqué des mouvements d'emploi et des porosités entre les deux secteurs.

Le spectacle vivant à la télévision a évolué : les exigences techniques ont progressé, avec une plus grande part d'émissions en direct («live»), favorisant l'emploi des techniciens du spectacle.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Chargé de production de spectacle vivant, ou chargé de diffusion
- Chef de produit (chargé de production phonographique)
- Responsable du copyright (Chargé de projet d'édition graphique)
- Accompagnateur d'artiste
- animateur territorial

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 500 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	28 833
Jugés difficiles à recruter	10 %
Emplois saisonniers	31 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

5 professionnels (2 employeurs, 3 salariés) et un représentant du certificateur

COMPOSITION DU JURY — VAE

4 professionnels (2 employeurs, 2 salariés) et un représentant du certificateur

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	03/12/2018
--	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP9653

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP35410

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/24854/>